

Appendice 1001.1b-3-A

Système commun de classification

Codes des travaux de construction

Note : Selon la Classification centrale des produits (CPC) des Nations Unies, Division 51

Définition de travaux de construction :

Travaux de préparation des sites et chantiers de construction; travaux de construction de bâtiments et ouvrages neufs et travaux de réfection, de transformation, de restauration et d'entretien d'immeubles et de bâtiments d'habitation ou autres ainsi que d'ouvrages de génie civil. La réalisation de ces travaux peut être confiée soit à des entreprises générales qui se chargent d'effectuer l'ensemble des travaux de construction pour le compte du maître de l'ouvrage ou pour leur propre compte, soit à des entreprises sous-traitantes spécialisées (par exemple dans les travaux d'installation) à qui sont concédées certaines parties des travaux; dans ce cas, la valeur des travaux réalisés par les sous-traitants fait partie intégrante des travaux confiés à l'entrepreneur principal. Les services rangés ici jouent un rôle essentiel dans le processus de production des différents types de constructions, la production finale des activités de construction.

CODE	DESCRIPTION
511	Travaux de préparation des sites et chantiers de construction
5111	Travaux d'étude de sites
5112	Travaux de démolition
5113	Travaux de remblayage et de déblaiement de sites
5114	Travaux de fouille et de terrassement
5115	Travaux de préparation de sites en vue de l'exploitation minière (à l'exception de l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz, qui sont classés sous F042)
5116	Travaux d'échafaudage
512	Travaux de construction de bâtiments
5121	Maisons à un ou deux logements
5122	Immeubles collectifs
5123	Entrepôts et bâtiments industriels
5124	Bâtiments commerciaux
5125	Bâtiments abritant des activités de spectacle
5126	Bâtiments abritant des hôtels ou restaurants et bâtiments similaires
5127	Bâtiments scolaires
512	Travaux de construction de bâtiments (suite)
5128	Bâtiments sanitaires